

R.Ph.

KIBUNGU, le 3 juin 1959.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

M

OBJET:

Licenciement Mohamud.-

N* 2131 /A.I.33/02/P.-



A Monsieur le Résident du Ruanda
à

KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre n* 2929/A.I. du 16 mai 1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, suite à l'examen des registres de paie, je constate que :

1*. Registre de paie B.O.

- a) Mohamud a reçu en janvier 1959, la somme de 1.372 francs, avec la mention "un jour de retenue pour verre de la pompe à essence plein de boue".
- b) il a touché en février 1959 796 frs avec la mention "Préavis au 13.2.1959, 44 frs pour 10 heures supplémentaires + rappel 125 frs pour I.F. janvier 1959".

2*. Registre de paie C.A.C.

- a) janvier 1959 : 603 frs signé Muhamud
- b) février 1959 : 264 frs signé Muhamud

Il est possible que le licenciement n'a pas été inscrit dans son livret.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,